COMMENT VERSER ?

Adressez-vous à l'organisme collecteur habilité de votre choix (OPCO Opérateur de de Compétences). Il vous fournira un bordereau de versement ad hoc.

Spécifiez par écrit :

- **la somme** que vous désirez verser
- **le diplôme** (éventuellement, préciser la discipline et/ou le nom de l'enseignant) que vous souhaitez particulièrement soutenir.

Nos diplômes se trouvent sous l'appellation « **PÔLE SCIENCES VIE ENVIRONNEMENT SANTÉ UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE / UFR Pharmacie** + nom du diplôme + nom de la formation ».

CODE UAI : 021 1319 V

Chaque organisme collecteur a ensuite des codes-écoles et web spécifiques pour affecter la taxe.

Un reçu libératoire vous sera délivré par l'organisme collecteur.

QUAND VERSER ?

La date de versement aux organismes collecteurs est fixée au :

28 février 2019

© UFR des Sciences de Santé de Dijon | janvier 2019

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

"Pour la réussite des talents de demain"

UFR DES SCIENCES DE SANTÉ
PHARMACIE

- Trouver la réponse à vos besoins de recrutement et de développement
- Contribuer aux innovations pédagogiques et à la formation de vos collaborateurs de demain
- Moderniser nos méthodes d'enseignement
- Renouveler les équipements, participer à la mise à disposition de nouvelles technologies

UFR SCIENCES DE SANTÉ DIJON
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

UFR DES SCIENCES DE SANTÉ
7, BD JEANNE D'ARC BP 87900
21079 DIJON CEDEX
SECRÉTARIAT 03 80 39 32 04

Participez à la formation de vos futurs collaborateurs

Soutenir la formation des pharmaciens de l'université de Bourgogne, c'est trouver la réponse à vos besoins en recrutement et développement pour demain.

La taxe d'apprentissage est une ressource propre aujourd'hui indispensable, utilisée pour offrir à nos étudiants des enseignements de qualité nécessaires à leur formation.

Cette taxe contribue à la réalisation de nos projets pédagogiques, notamment pour l'achat d'équipements, l'intervention de professionnels, l'accompagnement et le suivi des étudiants.

L'ANNÉE 2018

Projet de promotion

5e année industrie : étude d'un système pharmaceutique européen

- Voyage d'étude sur le thème : étude du système pharmaceutique italien

Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement

Production d'enseignements en ligne

Formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU)

Travaux pratiques

achat des équipements suivants

- Bain-marie
- Aqualab 4TE
- Platine Linkam LTS120

Interventions de professionnels hospitaliers, industriels, officinaux, biologistes

Une contribution utile et appréciée

La direction, les personnels enseignants et les étudiants de l'UFR des Sciences de Santé circonscription Pharmacie vous remercient vivement pour votre versement de la Taxe d'Apprentissage 2018.

En faisant bénéficier la circonscription Pharmacie de votre contribution financière, vous lui permettez de renforcer l'investissement pédagogique déjà mis en œuvre.

Pour information, l'UFR est habilitée à percevoir la Taxe d'Apprentissage au titre de la catégorie B.

les DIPLÔMES BÉNÉFICIAIRES

- Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie *(officine, industrie, internat)*
- Master Santé
- Master 2 Pro AQPS *(Assurance Qualité des Produits de Santé)* et harmonisation internationale
- Master LipTherapI *(Lipoprotéines aux thérapies innovantes)*
- MOI²SE, sixième année de pharmacie industrielle, en alternance

Aqualab, appareil de mesure de l'activité de l'eau

UFR DES SCIENCES DE SANTÉ DIJON